# LE LAC DES RECOLLETS

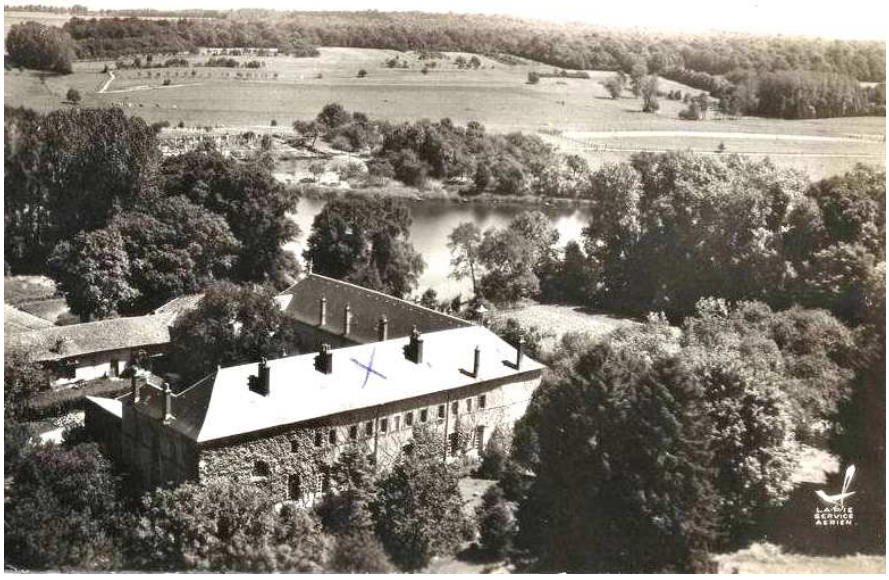
Bulgnéville était autrefois une baronnie qui fut d'abord possédée par la Maison de Beaufremont, puis par celle du Chastelet, au XVI$^{e}$ s.

Gustave Dessalles l'acheta en 1692 à J.-B. de Tornielle, de Saladin d'Anglure et de Chrestienne du Chastelet, son épouse, et obtint des lettres de confirmation du duc Léopold, le 23 octobre 1699.
Ce prince érigea la terre de Bulgnéville en comté le 16 février 1708 et en marquisat le 8 juin suivant.
Les étangs qui se trouvaient sur un territoire étaient la propriété du Seigneur des lieux.

A cette époque, les Archives font état de 5 étangs situés sur ce marquisat, entre autres ceux de la Tinchotte, des Curtilles et des Récollets.

Ce dernier est le seul qui subsiste encore de nos jours.

Un couvent fut fondé cette même année 1708 par des religieux franciscains réformés de l'ordre des Récollets.

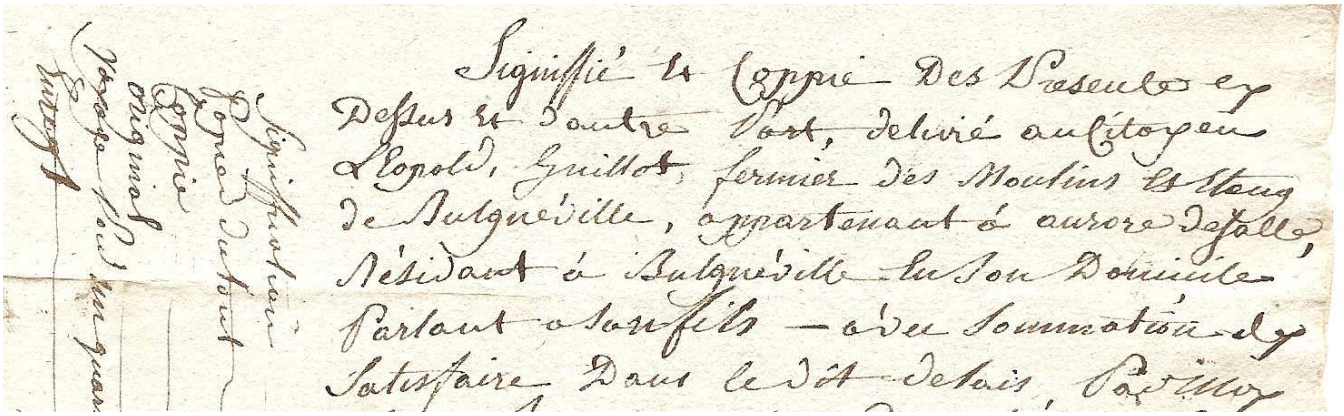


A leur arrivée à Bulgnéville, les religieux découvrent près de leur monastère un étang d'une superficie assez importante.

Cet étang est en premier lieu une réserve d'eau où les villageois se ravitaillent en eau et où le bétail vient s'abreuver. C'est également une réserve de poissons, écrevisses, grenouilles, etc. Il est alimenté par le ruisseau de la "Fontaine des Epousées et par des sources souterraines.



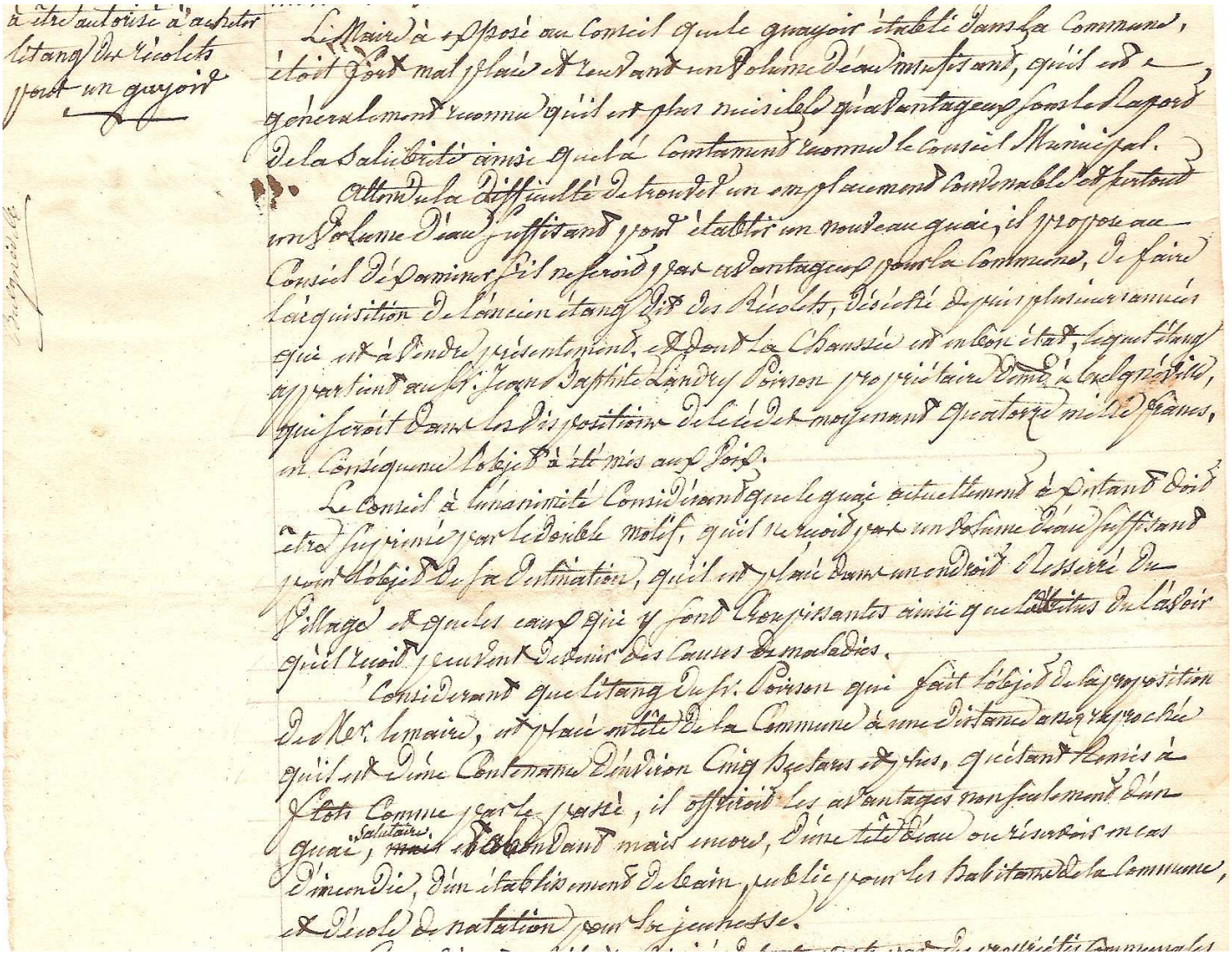
En date du 29 vendémiaire An 9 (20 septembre 1800) un courrier du Maire de Bulgnéville "*signifie à Léopold Guillot, fermier des moulins étant du dit Bulgnéville, de combler la carrière qu'il a ouverte non loin du rivage de l'étang dit des Récollet*[1] *qui présente un dangé inévitable"..."Signifié au citoyen Léopold Guillot fermier des moulins et étang de Bulgnéville, appartenant à Aurore Dessalle".*



[1] L'orthographe du nom est repris de la délibération d'origine. Il changera avec le temps...
D'autres mots sont également écrits différemment que de nos jours.

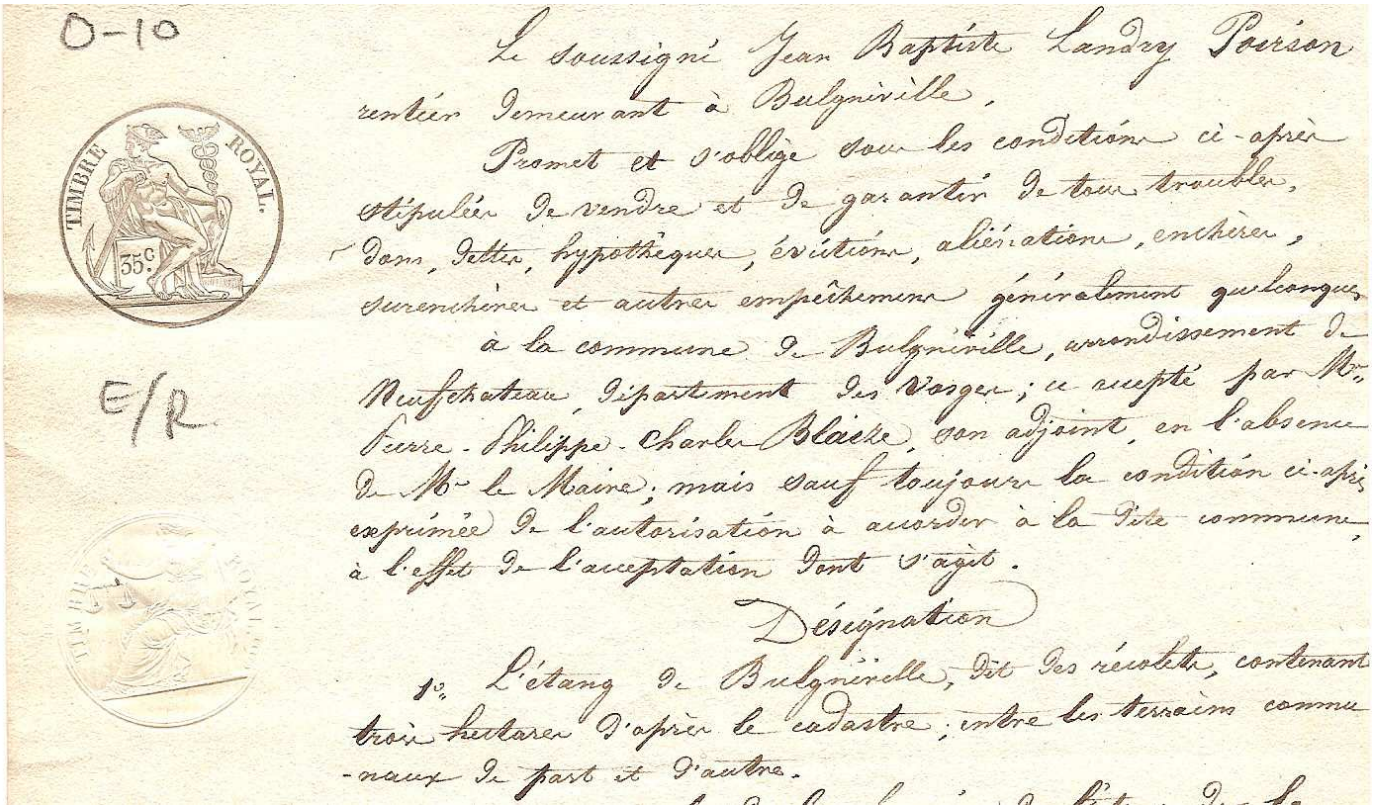
Le 7 avril 1844, le Conseil Municipal décide *"d'acquérir l'étang des Récolets, desséché depuis plusieurs années"* qui appartient à Jean-Baptiste Landry Poirson. Il est à vendre au prix de 14 000 francs.

Mr le Maire dit : *"que par sa remise à flots comme par le passé, l'étang offrirait les avantages non seulement d'un guai[2] salutaire, mais encore d'une tête d'eau ou réservoir en cas d'incendie, d'un établissement de bain public pour les habitants de la Commune et d'école de natation pour la jeunesse."*



[2] Il s'agit de l'ancienne orthographe de "gué".

Quinze jours plus tard, le 21 avril, Jean-Baptiste Landry Poirson, par courrier, *"promet et s'oblige de vendre ... à la Commune l'étang de Bulgnéville dit des récolets contenant 3 hectares"..."un pré de 40 ares 98 ca (la carpière) et un pré de 2 ares 80 ca"..."au prix de quatorze mille francs."*




Le soussigné Jean Baptiste Landry Poirson
cultivateur demeurant à Bulgnéville,
Promet et s'oblige sous les condition ci-après
stipulées de vendre et de garantir de tous troubles,
dons, dettes, hypothèques, éviction, aliénations, enchères,
surenchères et autres empêchements généralement quelconques,
à la commune de Bulgnéville, arrondissement de
Neufchateau, département des Vosges; ce acceptè par Mr.
Pierre-Philippe-Charles Blaiche, son adjoint, en l'absence
de Mr le Maire; mais sauf toujours la condition ci-après
exprimée de l'autorisation à accorder à la dite commune,
à l'effet de l'acceptation dont s'agit.

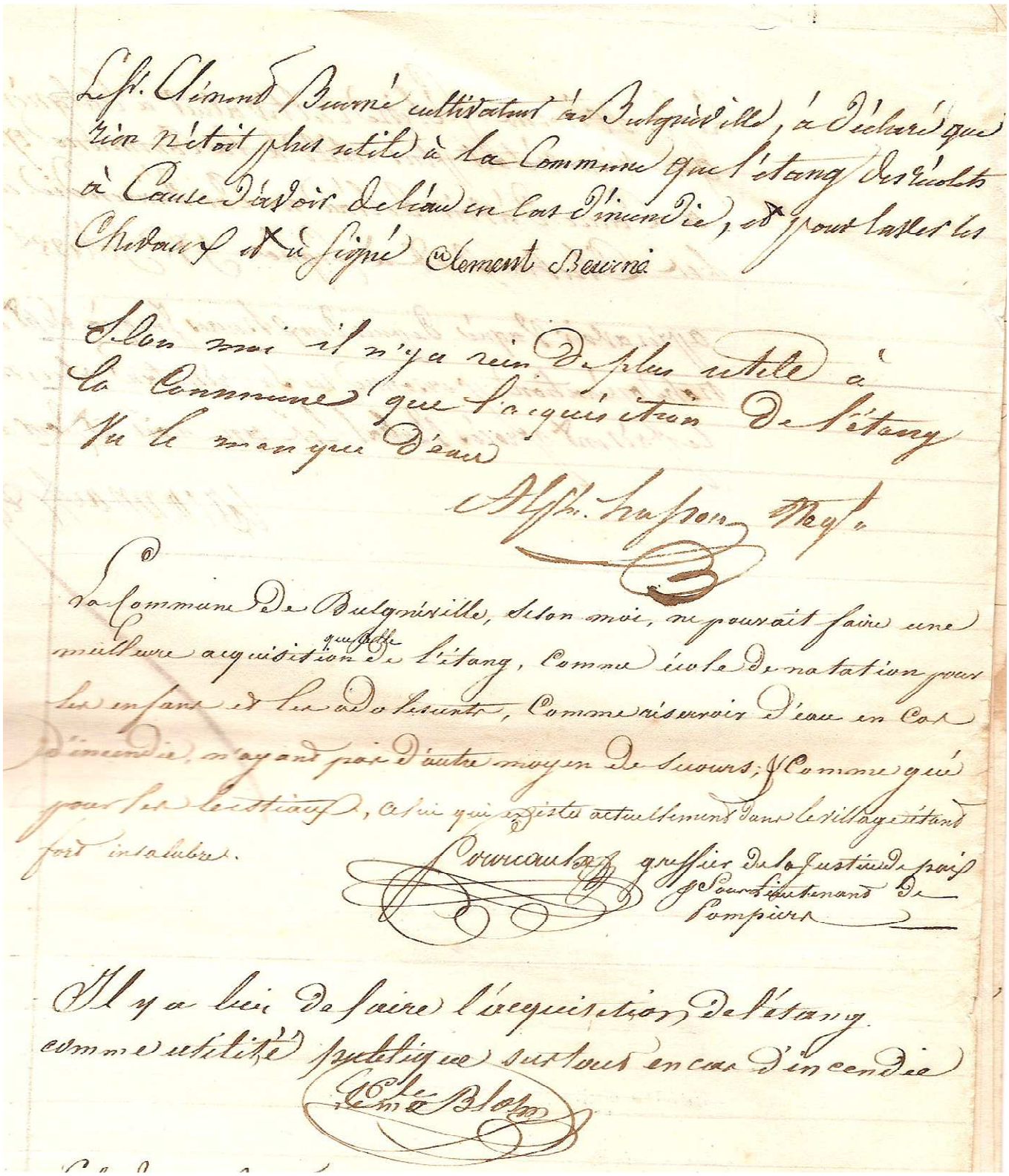
Désignation

1°. L'étang de Bulgnéville, dit des récolets, contenant
trois hectares d'après le cadastre; entre les terrains commu-
-naux de part et d'autre.

Le 6 juin, une expertise est faite par deux habitants de Bulgnéville : Jean-Joseph Beurné et Charles Bernard, cultivateurs à Bulgnéville, *"pour procéder à l'estimation de l'étang dit des récolets et de ses dépendances* :
*Un étang desséché de 3 ha 42 ares 92 ca*
*Un pré d'1 ha et un pré de 189 ares 78 ca*
*La chaussée du dit étang de 10 ares*
*La carpière en pré de 40 ares 88 ca avec une petite chaussée de 2 ares 4 ca."*

Le tout est évalué à 13.672,50 francs.

Le 6 juin toujours, procès-verbal de *Commodo et incommodo* sur lequel les habitants ont donné leur avis sur cette future acquisition. Tous se disent satisfaits : *"que c'est fort utile", " indispensable"," très nécessaire", "d'utilité publique", "que la Commune ne pouvait faire meilleure acquisition"…*



Le Sr. Clément Beurné cultivateur à Bulgnéville, a déclaré que lieu n'étoit plus utile à la Commune que l'étang des Violets à cause d'avoir de l'eau en cas d'incendie, et pour laver les Chanvres et a signé Clement Beurné

Selon moi il n'y a rien de plus utile à la Commune que l'acquisition de l'étang Vu le manque d'eau

Mathieu Mayon Maire

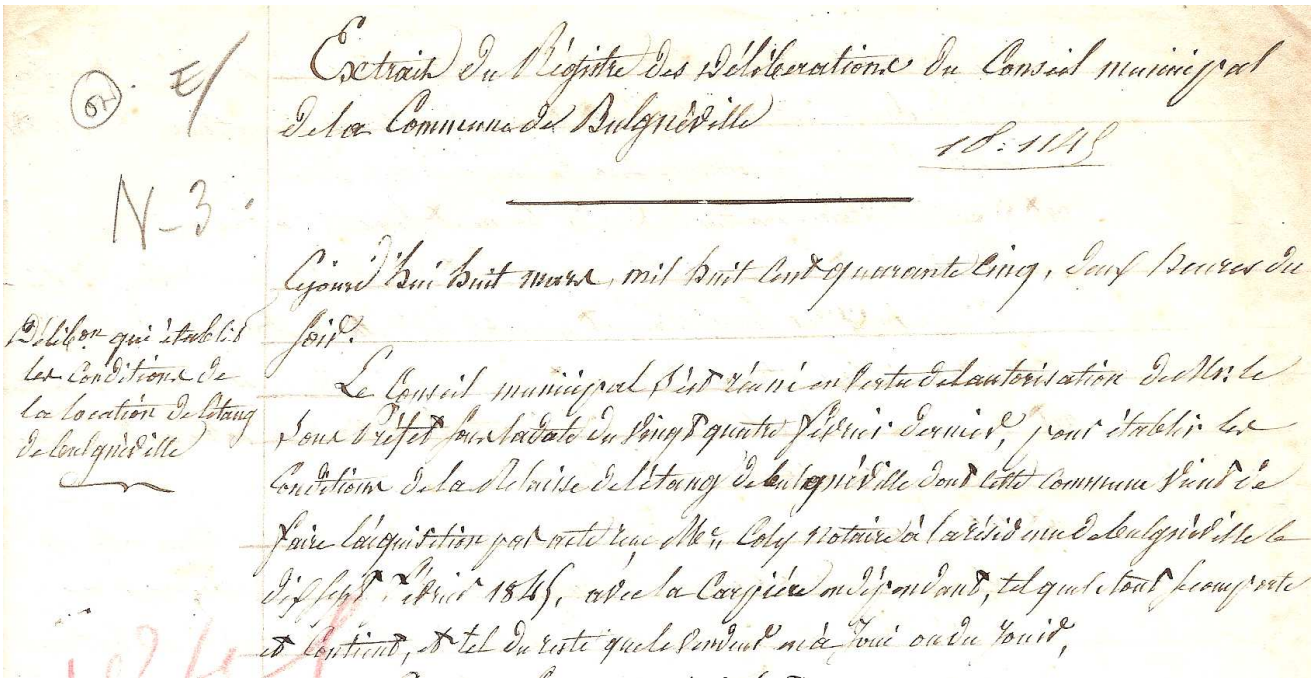
La Commune de Bulgnéville, selon moi, ne pourrait faire une meilleure acquisition que celle de l'étang, comme lieu de natation pour les enfans et les adultes, comme réservoir d'eau en cas d'incendie, n'ayant pas d'autre moyen de secours; comme aussi pour les teutiaux, celui qui existe actuellement dans le village étant fort insalubre.

Courcaulx greffier de la Justice de paix et Sous-Lieutenant de Pompiers

Il y a lieu de faire l'acquisition de l'étang comme utilité publique surtout en cas d'incendie

Le Blond

Le 17 février 1845, la Commune par acte fait chez Maître Coly, notaire à Bulgnéville, devient propriétaire de l'étang des "*Récolets*".



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal de la Commune de Bulgnéville

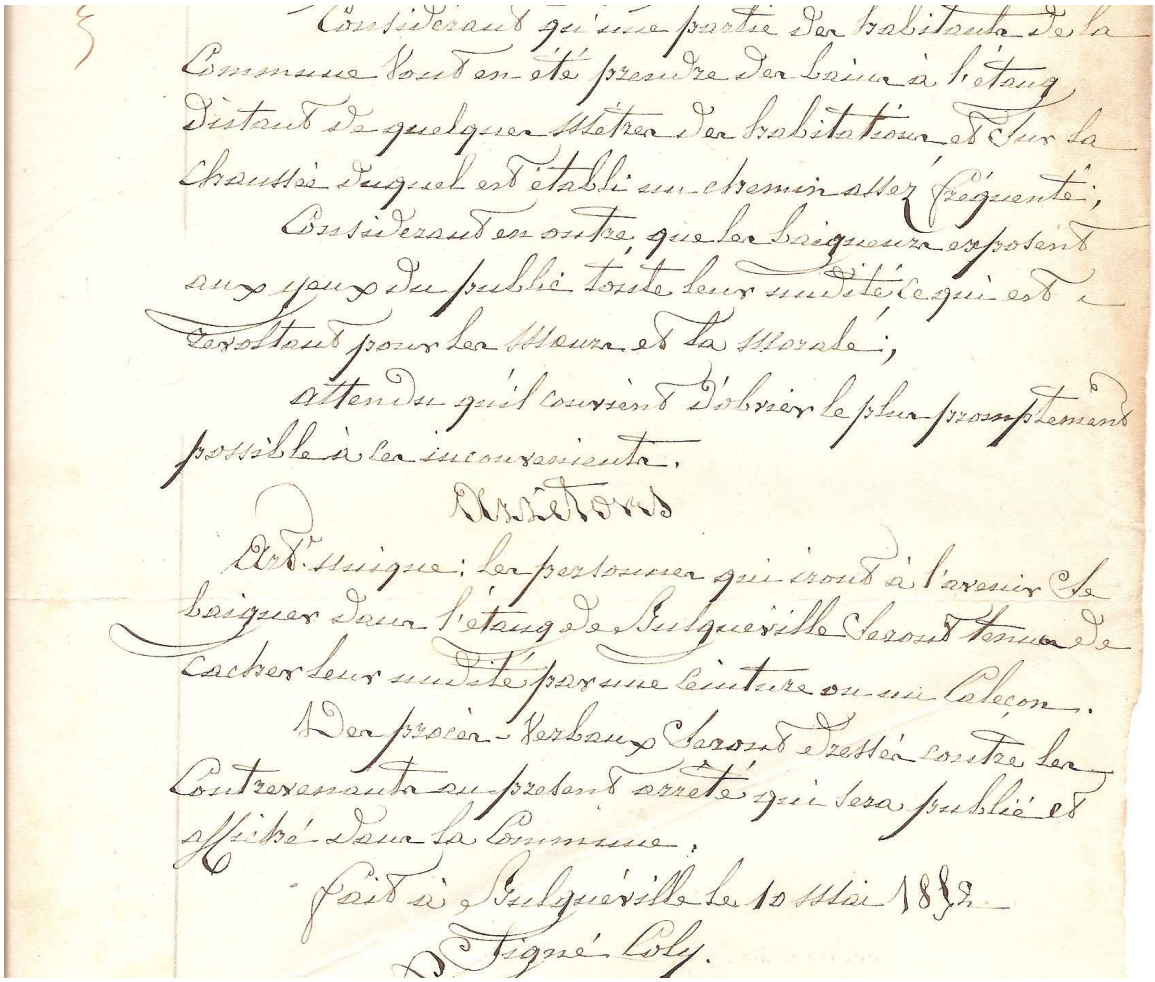
18 : 1845

L'an mil huit cent quarante cinq, dans notre du soir.

Délibération qui établit les conditions de la location de l'étang de Bulgnéville

Le Conseil municipal s'est réuni en vertu de l'autorisation de Mr le Sous Préfet en date du vingt quatre février dernier, pour établir les Conditions de la location de l'étang de Bulgnéville dont cette commune vient de faire l'acquisition par acte reçu Me Coly notaire à Bulgnéville le dix huit avril 1845, avec la Compagnie ci devant, tel que tout se comporte se contient, et tel du reste que le vendeur en a joui ou du jouir,

Le 10 mai 1852, le Maire prend un Arrêté de Police pour imposer aux personnes qui se baignent dans l'étang de *"cacher leur nudité par une ceinture ou un caleçon"*!



Considérant qu'une partie des habitants de la Commune font en été prendre des bains à l'étang distant de quelques mètres des habitations et sur la Chaussée duquel est établi un chemin assez fréquenté;

Considérant en outre que les baigneurs exposent aux yeux du public toute leur nudité ce qui est choquant pour les mœurs et la décence;

attendu qu'il convient d'obvier le plus promptement possible à la inconvenance.

Arrêtons

Art. 1er Ordonne: les personnes qui iront à l'avenir se baigner dans l'étang de Bulgnéville devront être tenus de cacher leur nudité par une ceinture ou un caleçon.

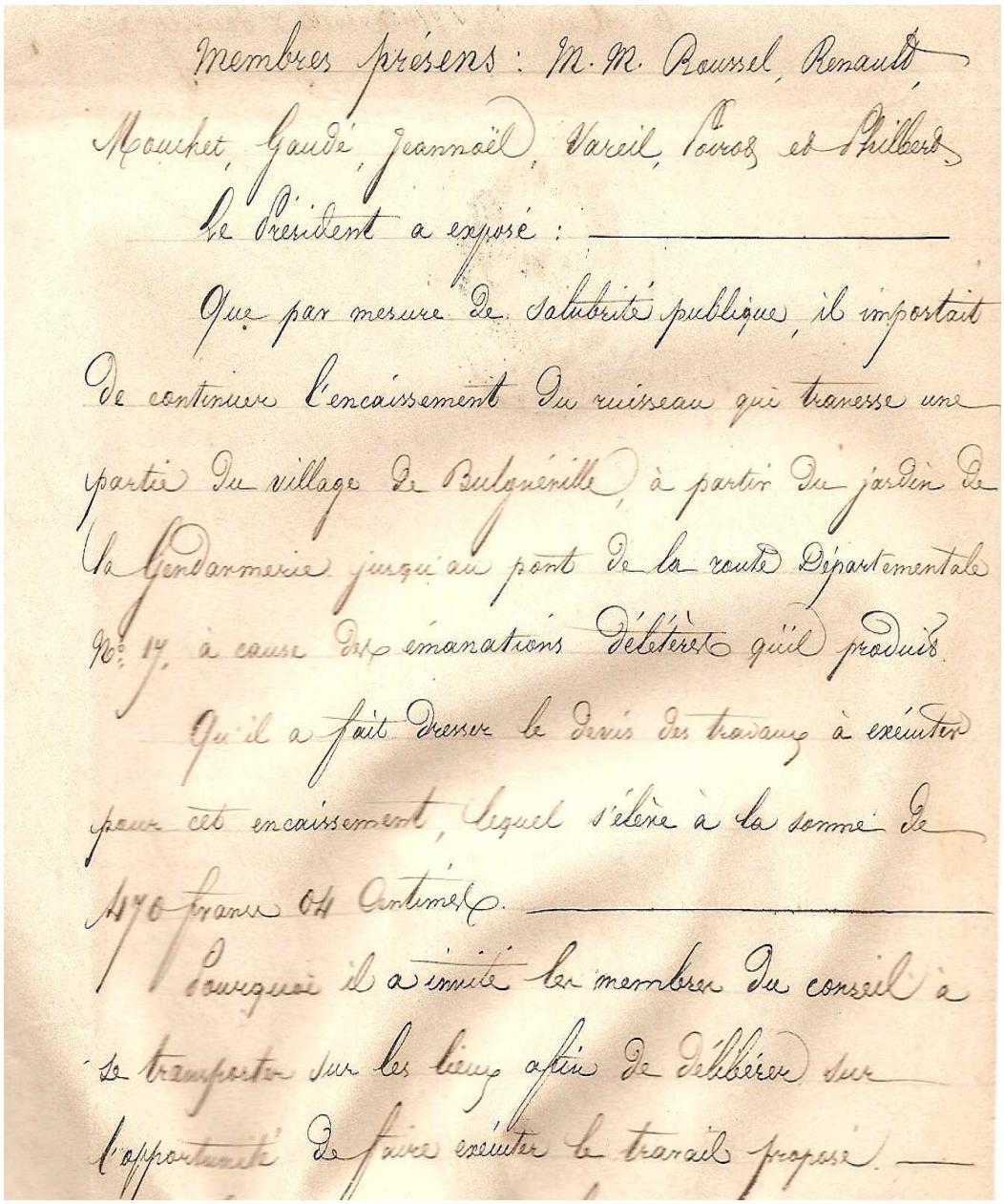
Les procès-Verbaux devront être dressés contre les Contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché dans la Commune.

Fait à Bulgnéville le 10 mai 1852

Signé Coly.

Le 9 octobre 1856, il est décidé de *"relouer l'étang des récollets"... "Mise à prix : 300 francs"*.

Le 16 décembre 1857, considérant *"qu'à cause des émanations délétères qu'il produit"..."le ruisseau de l'étang qui traverse une partie du village sera encaissé à partir du jardin de la Gendarmerie jusqu'au pont de la route départementale 17"*.
Crédits votés : 470 francs



Membres présens : M.M. Roussel, Renault, Mouchet, Gaudé, Jeannoël, Vareil, Pouroz et Guillard.

Le Président a exposé : _____

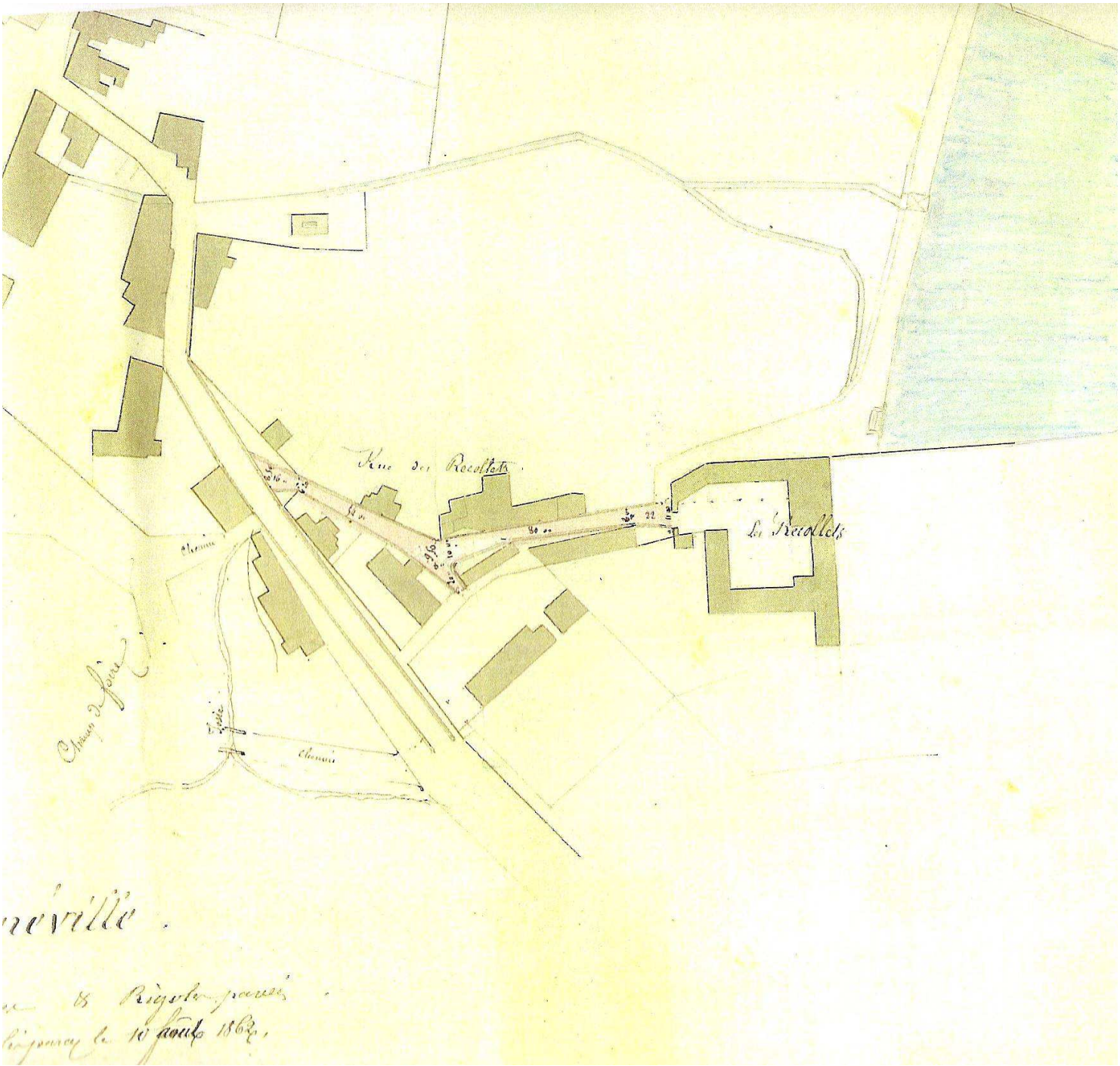
Que par mesure de salubrité publique, il importait de continuer l'encaissement du ruisseau qui traverse une partie du village de Bulgnéville, à partir du jardin de la Gendarmerie jusqu'au pont de la route Départementale No. 17, à cause des émanations délétères qu'il produit.

Qu'il a fait dresser le devis des travaux à exécuter pour cet encaissement, lequel s'élève à la somme de 470 francs 04 centimes. _____

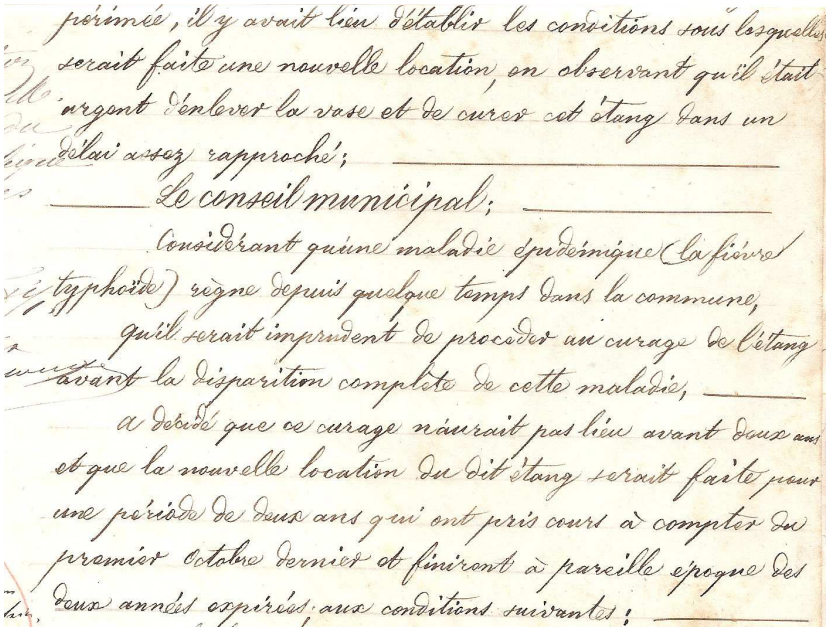
Sur quoi il a invité les membres du conseil à se transporter sur les lieux afin de délibérer sur l'opportunité de faire exécuter le travail proposé. ___

Le 9 novembre 1861, le Conseil vote les crédits nécessaires pour amener au lavoir du canal le trop plein de l'étang au moyen de tuyaux en fonte.

# Plan du secteur des Récollets en 1862



Le 8 décembre 1871, il est signalé *"qu'il est urgent d'enlever la vase et de curer cet étang dans un délai assez rapproché"*, mais *"Considérant qu'une épidémie de fièvre typhoïde règne dans la commune, il serait imprudent de procéder au curage de l'étang"*. Celui-ci est donc reporté de deux ans !



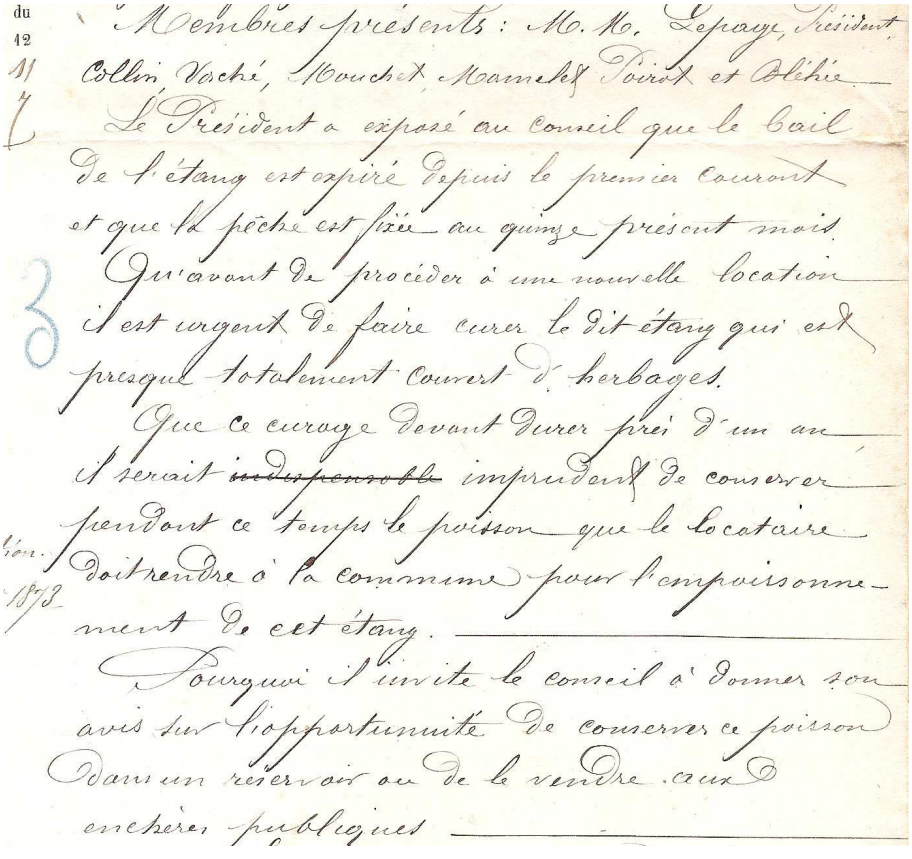
périmée, il y avait lieu d'établir les conditions sous lesquelles serait faite une nouvelle location, en observant qu'il était urgent d'enlever la vase et de curer cet étang dans un délai assez rapproché; ——

—— Le conseil municipal; ——

Considérant qu'une maladie épidémique (la fièvre typhoïde) règne depuis quelque temps dans la commune, qu'il serait imprudent de procéder au curage de l'étang avant la disparition complète de cette maladie, ——

a décidé que ce curage n'aurait pas lieu avant deux ans et que la nouvelle location du dit étang serait faite pour une période de deux ans qui ont pris cours à compter du premier octobre dernier et finiront à pareille époque des deux années expirées; aux conditions suivantes; ——

Le 8 Octobre 1873 considérant qu'il est urgent de curer l'étang *"qui est presque totalement couvert d'herbage"* et que *"le curage devant durer plus d'un an"* , le Conseil municipal décide de vendre le poisson aux enchères publiques.



du 12 11 7

Membres présents: MM. Lepage, Président, Collin, Vaché, Mouchet, Mamelle, Poirot et Olivier

Le Président a exposé au Conseil que le bail de l'étang est expiré depuis le premier courant et que la pêche est fixée au quinze présent mois. Qu'avant de procéder à une nouvelle location il est urgent de faire curer le dit étang qui est presque totalement couvert d'herbages.

Que ce curage devant durer prés d'un an, il serait ~~indispensable~~ imprudent de conserver pendant ce temps le poisson que le locataire doit rendre à la commune pour l'empoissonnement de cet étang. ——

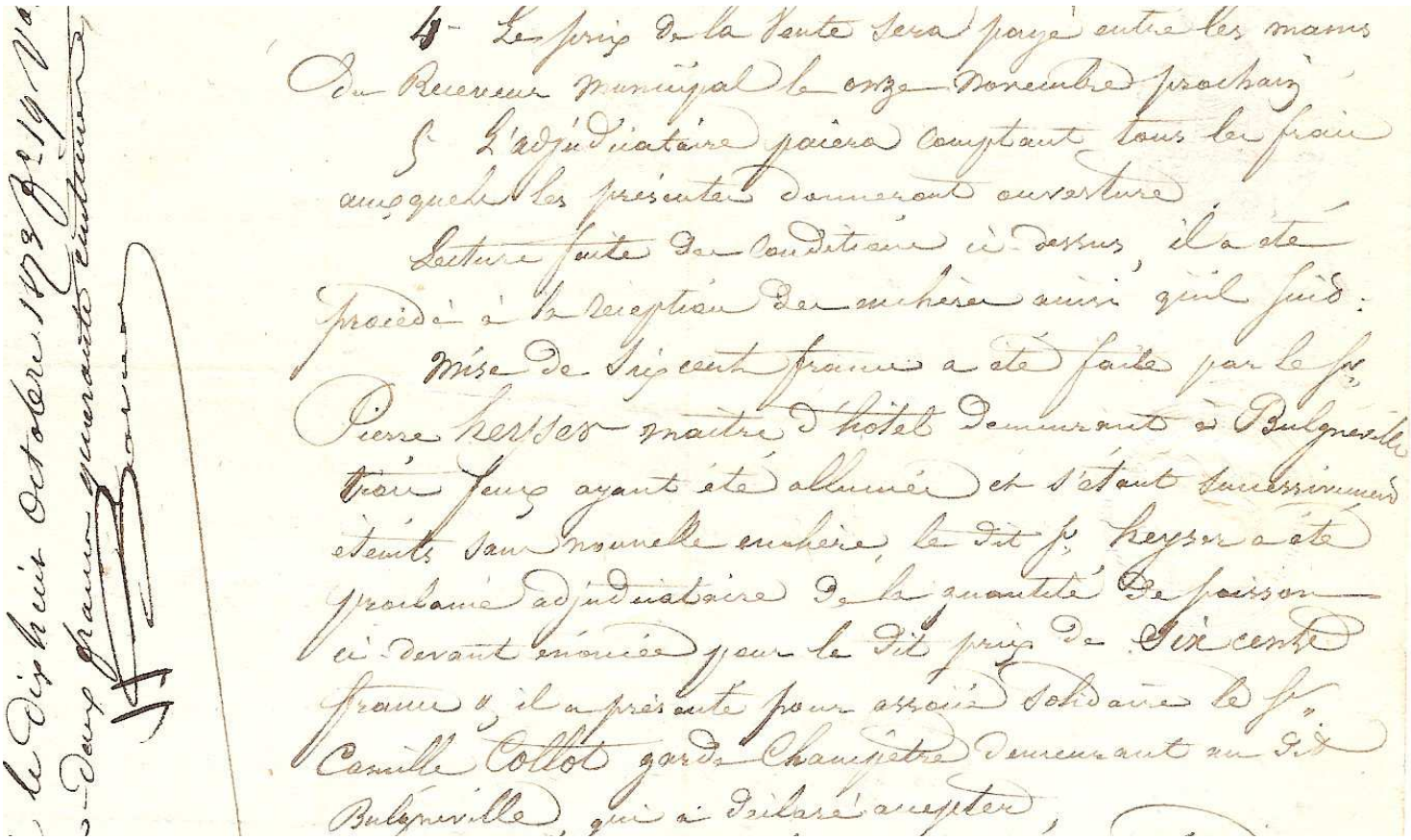
Pourquoi il invite le conseil à donner son avis sur l'opportunité de conserver ce poisson dans un réservoir ou de le vendre aux enchères publiques ——

3

Mon. 1873

Le 12 octobre 1873 il est procédé à la vente aux enchères à trois feux.

La Commune attribue au plus offrant le lot de 438 kg de carpes et 45 tanches de 1,5 kg chacune pour la somme de 600 francs à Mr Keyser, maître d'hôtel à Bulgnéville qui se trouvait être le locataire de l'étang.



L'étang sera sans doute curé, mais aucun texte n'a été retrouvé à ce sujet.

Le 10 novembre 1875, la Commune loue l'étang pour 9 ans, période de renouvellement qui sera appliquée en principe par la suite.

Le 19 mars 1922 l'étang est loué au prix de 525 francs à Joseph Sylvestre, facteur.

Les anciens Bulgnévillois se souviennent du dernier locataire de l'étang qui fut Baptiste Lombardo jusque dans les années 60.

# L'étang des Récollets, la suite de l'histoire

Le 30 mars 1937 : projet de réfection de la digue et création d'un bassin de natation.



Le 8 juillet 1973 le Conseil décide lancer des travaux d'aménagement de l'étang.
Les travaux de curage sont réalisés sur 1973 et 1974. Le chemin du bord du lac est élargi par comblement des bords, notamment le long du mur de la Maison Familiale des Récollets.





# Et l'étang devint Lac !

Après ces travaux, pour des raisons d'attrait touristique, il est décidé de la nouvelle appellation de l'étang qui devient :
"Lac des Récollets".

En 2001 le Conseil Municipal décide de procéder à un nouveau curage et à l'aménagement complet du site.

A la fin de l'été 2002, on procède à sa vidange. Le niveau baisse....



La digue se dégage, une grille empêche le poisson de passer par l'ouverture de vidange.



Fin septembre, on récupère les poissons.







On aperçoit alors nettement le fond du lac…



…et on y découvre des écrevisses… et même des palourdes.



Les travaux de curage, réalisés en 2003, engendrent d'importants travaux d'évacuation de vase,







Le mauvais état de la digue...



...nécessite sa consolidation et sa reconstruction en belles pierres.





Le 23 avril 2003, la Commission des travaux et Monsieur Moret de la D.D.A. surveillent les travaux.



Monsieur le Maire y revient régulièrement seul...!



Le but de cet aménagement était également de revoir le cadre environnemental.
Le site du lac va, de ce fait, subir des transformations importantes afin de le rendre plus accessible à tous, tout en lui gardant son calme.

Un nouveau sentier pédestre est créé...



...traversant un arboretum où sont plantés de nombreuses et différentes espèces d'arbres, arbustes et buissons. Les promeneurs peuvent ainsi découvrir au fil du cheminement ces essences végétales de notre région, grâce à des bornes explicatives. Végétation, fruits et baies apportent aux petits animaux refuge et nourriture.



Une île est créée au centre du lac pour que les canards et les poules d'eau, voire parfois des cygnes de passage, puissent y trouver un gîte et s'y reproduire en toute tranquillité à l'abri des prédateurs.







L'île aujourd'hui !







A l'extrémité du lac, là où le ruisseau qui l'alimente s'écoule, une zone humide est préservée pour qu'une faune et une flore bien spécifiques puissent y vivre, dans un état laissé sauvage.







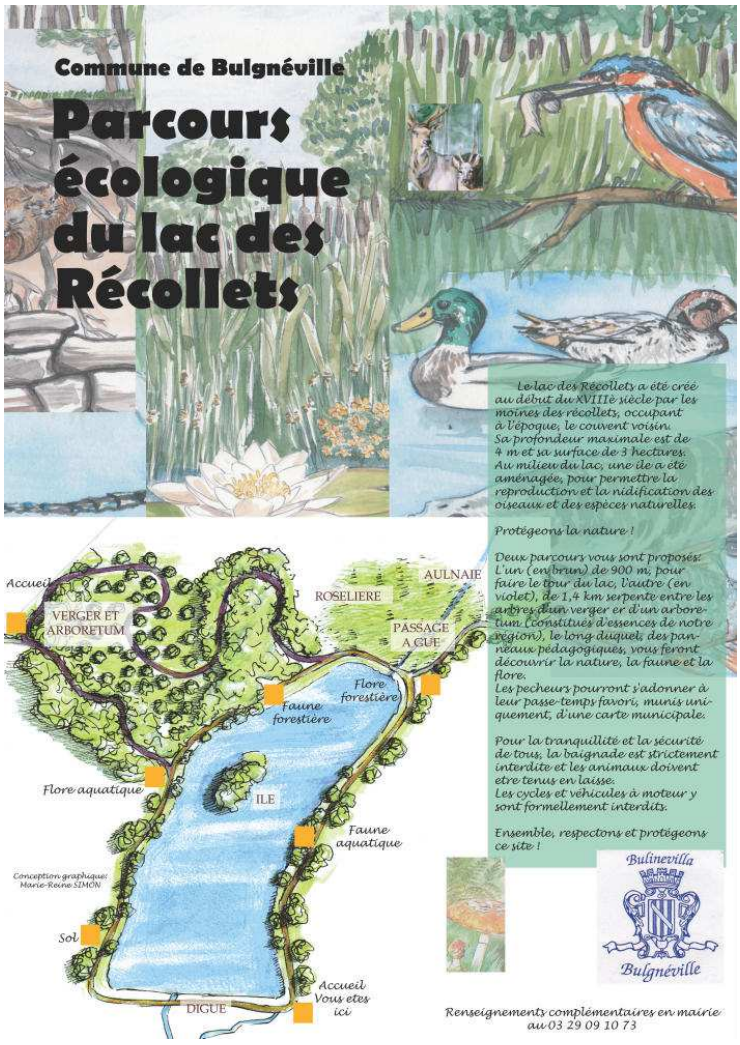
Le ruisseau de la Fontaine des épousées

Le sentier du tour du lac, en mauvais état par endroit, est remis en état pour un accès facile à tous les promeneurs.

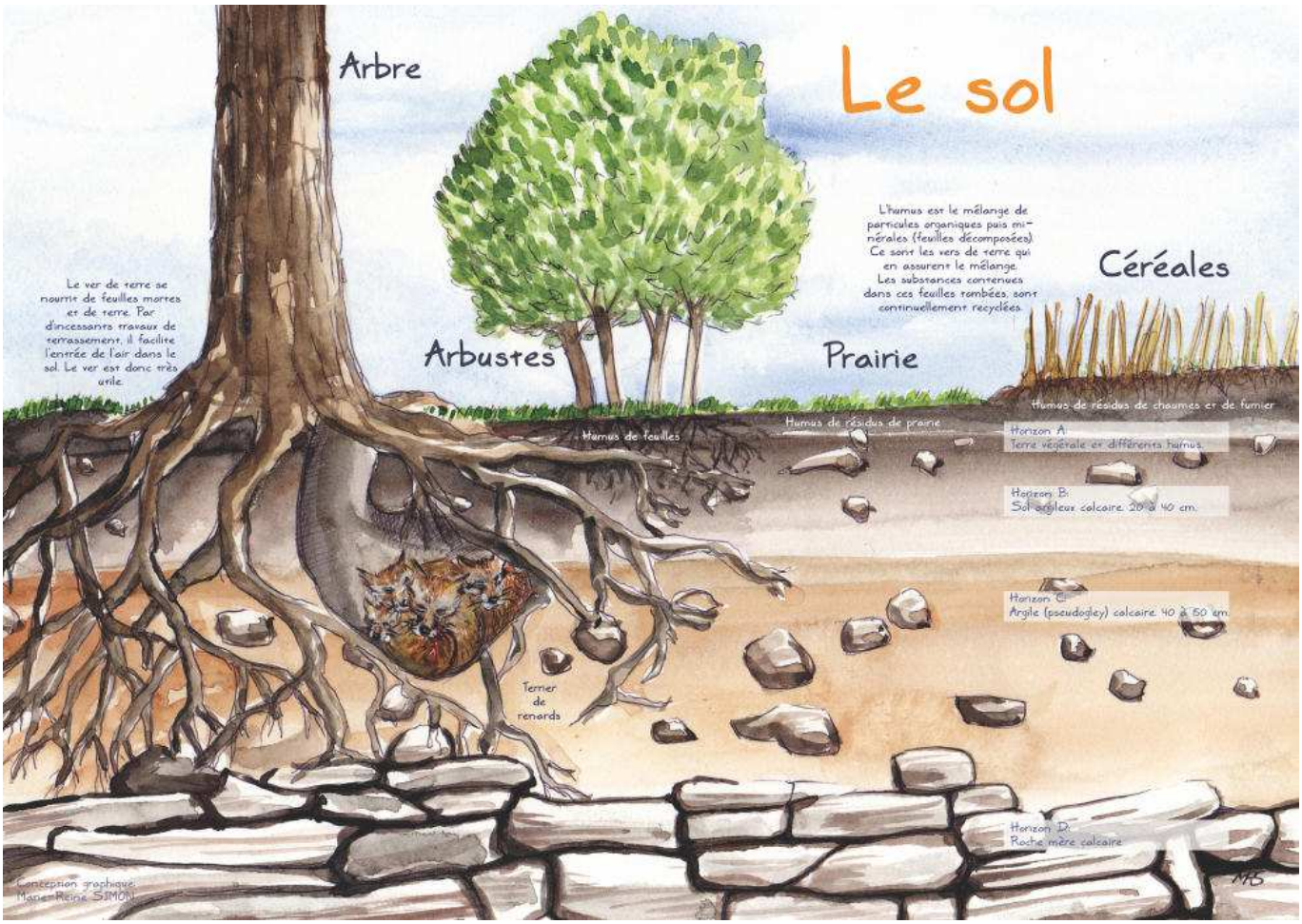


En 2006, il est ponctué de panneaux pédagogiques qui donnent la possibilité de se repérer, de s'initier à l'écologie et de découvrir la nature, la faune et la flore.






La faune aquatique
Je suis un rapace et me nourris d'oiseaux de barracons, de poissons et de petits mammifères. Je niche dans un nid aménagé parmi les roselières.
Ma. c'est martin-pêcheur de mon état: je plonge très bien et capture les poissons sous l'eau. Je vole droit et ne rase de l'eau. Je creuse une galerie dans la rive pour y déposer mes œufs.
Ma. la rousserolle verderolle je construis mon nid entre les tiges des roseaux à l'aide de débris végétaux humides qui durcissent en séchant.
On dit de moi le héron cendré, que j'ai un vol lent mais majestueux! Je vis en colonie en héronnière. Ma femelle pond de 3 à 4 œufs dans un nid aménagé sur un arbre. Je mange des barracons et de petits mammifères.
Je suis colvert, le plus grand et le plus commun des canards. Je suis un mâle, donc coloré. Je grignote des graines, de la verdure, des vêtards.
Moi, c'est sarcelle d'hiver, je suis petit mais élégant. J'ai les mêmes habitudes alimentaires que colvert. Je vole très rapidement et j'effectue des décollages à la verticale.
On m'appelle anisctère blesse. Je mesure de 5 à 7 cm pour une envergure d'environ 10 cm. Je ne suis pas du genre à me laisser faire, gare à celui qui empiète sur mon territoire.
A moi les insectes que j'attrape en bondissant et en projetant ma langue. Ma femelle pond de 5000 à 10000 œufs. L'hiver, j'hiberne dans la vase ou dans des galeries en sous sol.
C'est brochet. J'ai une grosse tête bien large, avec 700 dents. On dit que ma mâchoire supérieure est en forme de bec de canard. Je suis carnassier. Je mesure entre 50 cm et 1 m, je pèse environ 6 kg.
Je suis rotengle, un quasi sosie de gardon, mais moi, j'ai les iris dorés et non rouges. Je vaore à vue, mais j'ai une tendance herbivore (allaces mousse...)
Je suis perche. Je peux être plus grosse. Je suis quelquefois cannibale, sinon j'aime des vers, mollusques, larves d'insectes.
Conception graphique Marie-Reine SIMON


Le sol
Arbre
Arbustes
Prairie
Céréales
L'humus est le mélange de particules organiques puis minérales (feuilles décomposées). Ce sont les vers de terre qui en assurent le mélange. Les substances contenues dans ces feuilles tombées, sont continuellement recyclées.
Le ver de terre se nourrit de feuilles mortes et de terre. Par d'incessants travaux de terrassement, il facilite l'entrée de l'air dans le sol. Le ver est donc très utile.
Humus de feuilles
Humus de résidus de prairie
Humus de résidus de chaumes et de fumier
Horizon A:
Terre végétale et différents humus.
Horizon B:
Sol argileux calcaire. 20 à 40 cm.
Horizon C:
Argile (pseudogley) calcaire. 40 à 50 cm.
Horizon D:
Roche mère calcaire
Terrier de renards
Conception graphique:
Marie-Reine SIMON

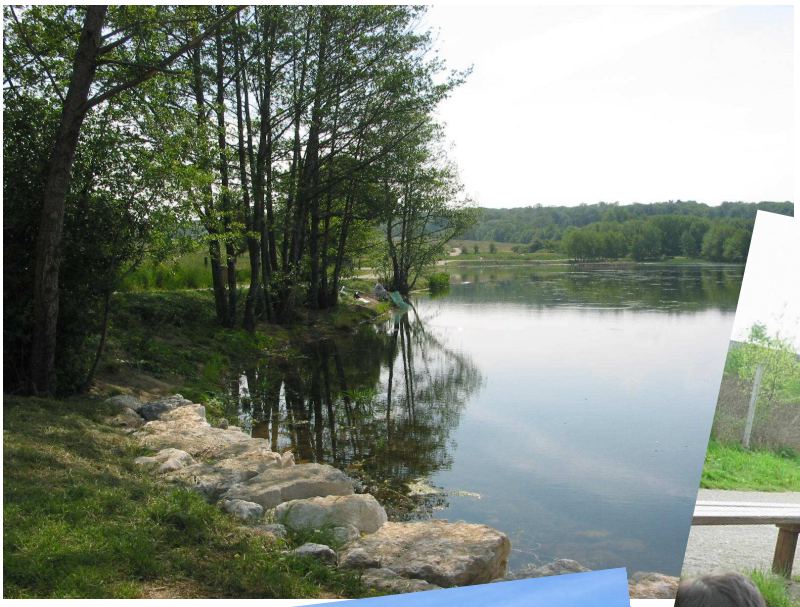
Ces dernières années, la Commune aménage également en aval du lac, sur l'esplanade du Févry, une aire de service et de stationnement pour les camping-cars, des espaces verts, un superbe kiosque, un chemin piétonnier, une aire de jeux pour enfants et un terrain destiné à la pétanque, le tout avec des bancs pour se reposer.







Tous ces équipements ont été installés pour le plus grand plaisir des bulgnévillois, des touristes, des promeneurs, qui peuvent ainsi profiter en toute quiétude de ce site splendide où chacun trouve un environnement calme, reposant et verdoyant.











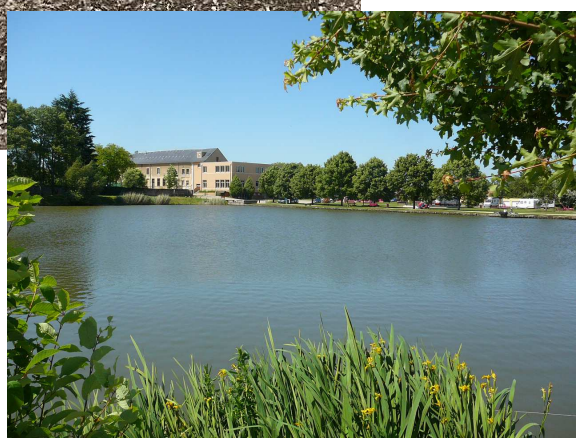


# Quelques vues d'hier et d'aujourd'hui
# Cartes postales et photos










11-8-05
B. du Pré
BULGNÉVILLE. - L'Étang
10
CARTE EDITION BULGNÉVILLE

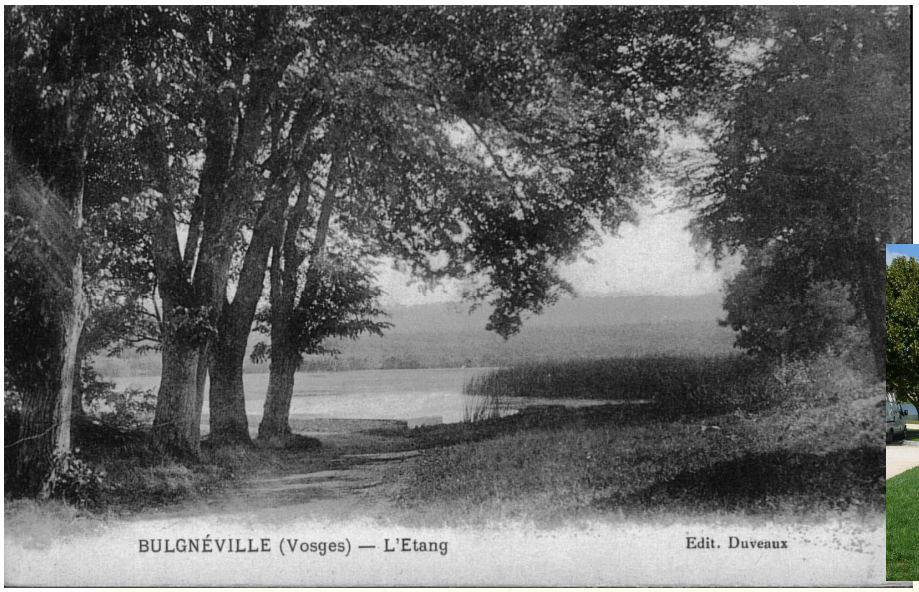



BULGNÉVILLE. - L'Etang
90
Edition Duveaux, Bulgnéville


BULGNÉVILLE (Vosges)
UN COIN DE L'ETANG
Imp. Ad. Welck.— Saint-Dié (Déposé) Ne 5447 - cl. M.
10c
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
POSTES


BULGNÉVILLE - L'Etang
5




BULGNÉVILLE (Vosges) — L'Etang
Edit. Duveaux




Edit. Thouvenin - Bulgnéville
BULGNÉVILLE (Vosges) D D.


1 - BULGNÉVILLE — L'ETANG



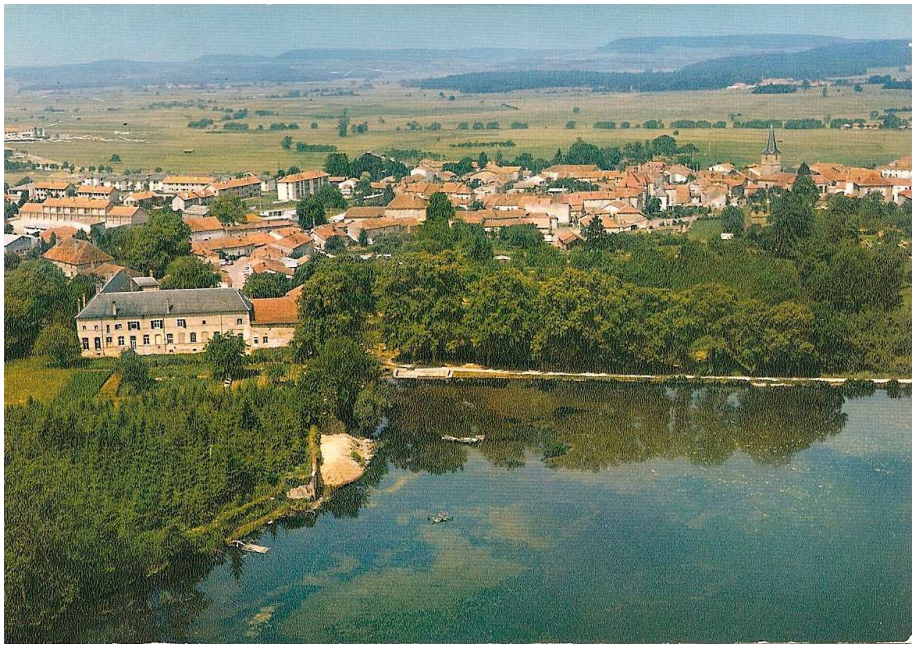






Le lavoir dans les années 50





Fin des années 60 :
le lavoir a disparu...


IRIS




1984


2013



1950



2004



2006

# Qu'on l'appelle étang ou lac,
# on y voyait des gens...



Hiver 1942,
sur l'étang gelé,
un groupe de jeunes, parmi lesquels on reconnaît entre autres Dédé Fourneaux et Pierrot Larmet.

Qui reconnaît les autres ?




Alevinage en 1985





Libébul 1984





Libébul 1988







Chaulage en 1992

Bulgnéville Déc 92

# Petit poisson deviendra grand



Mercredi, en présence des membres de la commission communale du lac, la société Socarpe de La Chapelle-Saint-Sauveur a procédé au réempoissonnement du lac des Recollets. Ce sont donc 300 kg de carpes, 200 kg de gardons et 20 kg de brochets qui, tous frétillants, ont repeuplé les eaux du lac. Que dès à présent les férus de la gaule préparent leur matériel en prévision de la prochaine saison de pêche.

**Le conseil de la Prévention routière**

LA VITESSE

Un seul conseil : respecter les limitations de vitesse, mais plusieurs bonnes raisons à cela : lorsque la vitesse d'un véhicule augmente :



Nettoyage des abords en 1995



Démonstration de modèles réduits en 1995

Ce fut un bonheur de rechercher dans les archives de la Mairie de vieux documents et de feuilleter les anciens registres qui sont encore en notre possession.
J'ai fait beaucoup de découvertes qui m'ont permis de constater tout le travail réalisé d'abord par nos "anciens" puis poursuivi par la Municipalité actuelle pour conserver ce site magnifique.
Merci à eux !

Merci également à :

Christian Franqueville, Député-Maire de Bulgnéville
Bernard Poyau pour la mise en page
Mickaël Castellani et les Services Techniques de la Commune
Jean-Pierre Pernelle, des Services techniques pour la barque.
Aux membres du Syndicat d'Initiative...

pour leur aide précieuse.

Et merci aussi à :

Jeanne Begel et Pierrot Larmet pour leurs photos
Visual et MRW pour les photos aériennes.
Jean-Marc Lejuste, pour son exposition de documents sur les étangs disparus de Bulgnéville, complément de cet exposé.
Marcel Renard, artiste peintre, pour sa présence qui a rehaussé cette exposition.
genealogie-bisval.net

Journées du Patrimoine
Marie-Josèphe Poyau
Le 15 septembre 2013